



## **La Conférence des villes en matière culturelle CVC gère depuis janvier 2014 la résidence d'artistes "Casa Suiza" à Buenos Aires.**

La CVC met à disposition de ses villes membres des résidences d'artistes ayant pour objectif l'encouragement de l'**activité artistique professionnelle** et l'échange culturel entre la Suisse et le pays hôte. Des séjours d'une certaine durée permettent aux artistes de prendre leurs distances par rapport au quotidien et de développer leur art de manière concentrée dans un environnement inspirant.

Après Varanasi, et parallèlement à la résidence au Caire, la CVC gère ce projet d'ateliers à Buenos Aires, une ville qui offre les mêmes perspectives et la même liberté de mouvement (ou presque) aux artistes, hommes ou femmes. Les us et coutumes locaux sont naturellement à respecter. Il est aussi utile d'apprendre les bases de la langue avant le séjour.

L'internet offre une multitude d'informations sur l'Argentine et Buenos Aires. La ville, dont la surface officielle est de 202 km<sup>2</sup> seulement, forme le centre urbain d'une des plus grandes régions métropolitaines d'Amérique du sud, avec 13 millions d'habitants environ. Buenos Aires s'est formée par l'agglomération d'une série de hameaux et c'est pourquoi chaque quartier présente ses propres caractéristiques. La ville est très étendue. Au centre se trouvent quelques courtes lignes de métros. La capitale argentine déborde d'une vie pleine de contrastes : richesse et pauvreté, soin et laisser aller, générosité (les avenues) et exigüité (le métro), styles occidental (le centre des affaires) et colonial, ultramoderne et démodé, etc. L'offre culturelle officielle municipale et nationale est complétée par toute une série de fondations d'entreprises. L'offre est souvent gratuite et les horaires d'ouverture en faveur des visiteurs. Les arts visuels, la musique, la danse, la littérature n'ont pas que le tango pour objet. Les arts présentent plutôt un aspect similaire au nôtre avec des ancrages locaux et un réseau international sous les formes les plus individuelles et les plus variées.

**La Boca** n'a pas la meilleure réputation. Dans le quartier même, certaines rues sont à éviter. Il est recommandé de porter avec la plus grande discrétion possible les appareils électroniques et de photo. Le nombre de cafés et restaurants est plus modeste que dans le quartier prisé adjacent de San Telmo (au nord). Il y a cependant à proximité des possibilités d'achats couvrant presque tous les besoins. La résidence d'artistes est située près de l'illustre restaurant "El Obrero", ainsi que du théâtre bien établi "Catalinas". Un poste de police se trouve au coin de la rue. Bien que le bus touristique s'arrête à côté de l'immeuble et que de nombreuses lignes de bus traversent le quartier, celui-ci est situé en dehors des artères principales et des lignes de métro. Les chauffeurs de taxi ne connaissent pas tous le quartier, dans les rues duquel le trafic reste modéré. Les transports publics et les taxis fonctionnent bien. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de prendre le taxi tard le soir, même si bon nombre de bus roulent toute la nuit. Le terminus de deux lignes de bus se trouve juste devant la résidence.

Depuis quelques années, et dans le cadre de la planification urbaine, certaines zones du quartier sont massivement valorisées. L'administration municipale définit en effet des accents très clairs: en témoignent, la fameuse fondation privée "Proa" vers le vieux port, l'"Usina del Arte" et son riche programme culturel à proximité de la "Casa Suiza", le projet "Distrito de las Artes" qui encourage et développe diverses initiatives dans le quartier. Quelques galeries de renom se trouvent dans le quartier de La Boca. Le ministère de la modernisation occupe un bâtiment historique rénové près du parc Lezama et de nouveaux locaux pour la Faculté des arts UNA sont en planification.



Le quartier de **La Boca** est situé au centre, à proximité du vieux port. Il s'est développé à partir des premières maisonnettes occupées par des ouvriers du chantier naval. Il constitue jusqu'à ce jour une zone modeste, même dans la partie aujourd'hui touristique, avec ses maisons couvertes de tôles et décorées d'une peinture voyante.





La CVC loue les deux étages d'un immeuble datant de 1910.



En postulant, les candidats s'engagent à cohabiter pendant six mois avec deux artistes provenant d'autres villes suisses. Le respect de l'autre, la flexibilité et l'esprit d'équipe sont indispensables. La connivence amicale est un plus pour tout un chacun. La CVC dispose d'une chambre réservée à d'autres projets d'échange.

Les artistes s'occupent eux-mêmes de leur ménage. En règle générale, une femme de ménage vient nettoyer les locaux communs une fois par semaine. Une machine à laver le linge est à disposition. La cuisine dispose d'un agencement de base. Avant chaque changement de locataire, un nettoyage complet est effectué.

L'offre s'adresse aux artistes professionnel(le)s de tout domaine. A noter cependant que la pratique de la musique amplifiée n'est pas admise dans les locaux de la CVC. L'atelier est destiné en premier lieu à des artistes individuels. Certaines villes n'excluent pas de leur mise au concours les groupes d'artistes reconnus.

L'offre n'est explicitement **pas** prévue pour les familles et les partenaires des artistes. Une visite n'excédant pas deux semaines est autorisée, pour autant que la qualité de la cohabitation n'en souffre pas.



La CVC accorde, en supplément à la bourse municipale, un soutien de Fr. 2'000.-, dont Fr. 500.- sont retenus jusqu'à la réception du rapport final. Ce soutien est accordé pro rata temporis. Il est à rembourser proportionnellement si le séjour est repoussé, interrompu ou terminé avant l'échéance (+/- une semaine).

## **Informations pratiques**

### **Argent**

La nouvelle politique financière permet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de retirer de l'argent comptant des automates bancaires. Le montant est cependant limité et la taxe élevée.

### **Téléphone**

Il est recommandé d'acheter sur place une carte PrePaid SIM avec un numéro argentin.

### **Visa**

La durée du séjour pour les visiteurs/touristes s'élève à 90 jours et aucun visa n'est nécessaire pour entrer dans le pays. Il est recommandé de se rendre dans un pays voisin avant l'échéance du délai (l'Uruguay est situé à seulement 2h de ferry) afin d'obtenir une nouvelle entrée.

### **Exportation des œuvres d'art**

L'Argentine interdit toute exportation d'œuvres d'art. Les photographies, les scénographies et les éléments décoratifs ne sont pas concernés par l'interdiction.

### **Vélo**

La CVC met à disposition des vélos. Il est recommandé d'utiliser les pistes cyclables. Des renseignements sur les routes à employer peuvent être obtenus sur le site:

<http://www.buenosaires.gob.ar/ecobici/pedalea-la-ciudad>

### **Internet**

La Casa Suiza dispose d'un accès Internet, mais la performance reste modeste.

Renseignements auprès de Jacqueline Falk, déléguée à la culture de la ville de Zoug, tél. 041 728 20 31 ou [jacqueline.falk@stadtzug.ch](mailto:jacqueline.falk@stadtzug.ch)

Etat de juin 2016